



Sucession d'un maison

Par sergnell

Bonjour

Mon père est décédé en 2005 et la succession notarial m'a donné 3/8 et ma mère 5/8 en usufruit (je suis fils unique)
Depuis ma mère a fait rédiger un testament olographe en nommant mon fils unique comme légataire universel (Je veux que mon petit fils hérite de tout)

Elle vient de décéder ; j'ai droit à quoi ?

Merci pour une réponse

Salutations

Sergnell